



3 RAISONS DE CHOISIR



EFFICACITÉ

Une assurance personnalisée par rapport à la spécificité de vos productions et de votre exposition au risque. Nous proposons une déclinaison de nos contrats par culture, par mode de production, par débouché et un large choix de franchises pour s'adapter au risque de chacun.



PROXIMITÉ

Une assurance construite et gérée en partenariat avec les coopératives et négociants au plus près de la réalité terrain, portée par des conseillers dédiés disponibles au quotidien partout en France.



SIMPLICITÉ

Un parcours client phygital tirant le meilleur parti de l'humain et du digital pour apporter de la mobilité, de la rapidité, de la légèreté administrative et de la transparence sur le contenu des contrats et les tarifs.



Plus d'informations,
contactez-nous
au 09.78.80.00.52
de 9 h à 18 h
du lundi au vendredi.
contact@atekka.fr

L'ASSURANCE AGRICOLE
NOUVELLE GÉNÉRATION
Sécurisez vos revenus !



ATEKKA

La néo assurance des filières agricoles

ORIAS : 17002730

Document non contractuel - Juillet 2023 - © photo : Istockphoto



MULTIRISQUE CLIMATIQUE
GRANDES CULTURES



L'ASSURANCE AGRICOLE
NOUVELLE GÉNÉRATION
Sécurisez vos revenus !



ATEKKA

La néo assurance des filières agricoles

Protéger l'agriculteur pour protéger l'agriculture et notre alimentation.

**AGRICULTEURS,
PROFITEZ D'UNE COUVERTURE
EFFICACE, SIMPLE ET MODULABLE
POUR VOTRE EXPLOITATION.**

Une couverture contre



**Les pertes
de rendements**



**Les frais
de re-semis**



**Les frais
supplémentaires
de récolte**

CÉRÉALES

- Blé tendre d'hiver
- Blé dur d'hiver
- Orge d'hiver
- Orge de printemps
- Maïs grain
- Maïs ensilage
- Triticale
- Avoine
- Seigle

OLÉAGINEUX

- Colza d'hiver
- Tournesol
- Soja
- Lin oléagineux

PROTÉAGINEUX

- Pois Protéagineux
- Fèves et Féveroles
- Lupin

CULTURES INDUSTRIELLES

- Betteraves industrielles
- Pommes de terre
- Lin textile

LA MULTIPLICATION DE SEMENCES

est également couverte
sur l'ensemble de ces cultures

AUTRES

- Chanvre
- Lentille
- CEillette

LES CULTURES BIO ET EN CONVERSION
sont également couvertes.



UNE FRANCHISE À LA PARCELLE EN CAS DE GRÊLE ET À LA CULTURE POUR LES AUTRES ALÉAS.

5 FORMULES	BASIC	ESSENTIELLE	OPTIMALE	PREMIUM 20	PREMIUM 15
AVANTAGE PRIX	★★★★★	★★★★	★★★★	★★	*
AVANTAGE INDEMNITÉS	*	★★	★★★	★★★★	★★★★★
GRÊLE FRANCHISE	40 % À LA CULTURE	10 % À LA PARCELLE			
ALÉAS CLIMA- TIQUES VENT, FROID, EAU, CHALEURS, AUTRES*... FRANCHISE À LA CULTURE	40 %	30 %	25 %	20 %	15 %



Vent

- Tempête
- Ouragan
- Cyclone
- Tourbillon de chaleur
- Coup de vent
- Vent de sable



Froid

- Gel
- Poids de la neige et du givre
- Températures basses et coup de froid
- Manque de rayonnement



Eau

- Inondation et excès d'eau
- Excès d'humidité
- Pluies violentes orageuses, torrentielles



Chaleur

- Sécheresse
- Excès de température
- Coup de chaleur
- Coup de soleil



Autres

- Incendie dû à la foudre
- Arrêt et limitation d'irrigation

COMMENT SOUSCRIRE ?



AOÛT

à partir du 01/08
Début de souscription



DÉCEMBRE

jusqu'au 31/12
Fin de souscription



AVRIL

jusqu'au 30/04
Pour les cultures de printemps
si elles représentent plus de 70 %
de mon assolement



MAI

jusqu'au 31/05
mise à jour de mon assolement

UNE ASSURANCE SUBVENTIONNÉE

100 % des dossiers souscrits éligibles
à la subvention PAC. Les contrats MRC proposés par
Ateikka sont conformes à la nouvelle Réforme de la PAC,
et proposeront un niveau de subvention avantageux.

COMMENT BÉNÉFICIER DE MA SUBVENTION ?



MAI

avant 31/05
Je coche «Aide à l'assurance récolte»
lors de ma déclaration



NOVEMBRE

avant 30/11
J'envoie mon CERFA à la DDT de mon siège
d'exploitation (pré-rempli par Ateikka)